



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Vosges

Commune : Balléville

Autres communes :

R500

Appellation : Croix de chemin

Monument(s)

Appellation : Croix de chemin

Protection : classement

Arrêté : classement le 03/06/1908

Étendue de la protection : Croix de chemin : classement par arrêté du 3 juin 1908

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.